

# Réunion Rentrée

## Vendredi 13 septembre



Général - Technologique - Professionnel

# Une équipe à votre écoute

02 47 91 41 21

- ▶ Mme CHARDAC, proviseure
- ▶ Mme HALLEY, proviseure adjointe en charge du site Prébendes (voie professionnelle)
- ▶ Mme THEPINIER, proviseure adjointe en charge du site Delvaux (voie générale et technologique)
- ▶ Mme BOURREAU, Directrice Déléguée aux Formations
- ▶ Mmes BREGENT et M. MARCHAL, Conseiller(e)s Principal(e)s d'Education et l'ensemble des assistants d'éducation
- ▶ Mme FONTENEAU, secrétaire
- ▶ Les professeurs principaux de chaque classe
- ▶ L'ensemble des équipes pédagogiques
- ▶ Et ...

# Vie scolaire

► Les CPE référents :

		Comment les contacter ?
Mme BREGENT	Internat Yeps	Par téléphone 02 47 91 16 21 Par Pronote Par mail : barbara.bregent@ac-orleans-tours.fr
M. MARCHAL		Par téléphone 02 47 91 16 21 Par Pronote Par mail : sebastien.marchal@ac-orleans-tours.fr

viescoplaniol@ac-orleans-tours.fr

# Contrôle des absences et des retards

- ▶ La présence en cours est essentielle pour optimiser vos chances de réussite.
- ▶ Toute absence doit être justifiée **PAR ECRIT** par vos familles sur [viescoplaniol@ac-orleans-tours.fr](mailto:viescoplaniol@ac-orleans-tours.fr) ou sur un feuillet écrit.

*Un appel téléphonique est juste une information.*

- Toute absence doit être justifiée dans un délai de 24 h avec un motif recevable
- Absence pour RDV médical doit être systématiquement accompagnée d'un justificatif sinon non recevable.
- Retards : Pas acceptable et si 3 retards non justifiés le RI prévoit 1h de retenue
- Passages à l'infirmierie : **pas autorisés sur les temps de cours** sauf urgence

# L'infirmière scolaire : Mme CHOURAKI

02 47 91 16 06



## ▶ L'infirmière

▶ Présente lundi, mardi, jeudi de 7h45 à 17h00, le vendredi de 7h45 à 11h45

▶ Votre interlocuteur privilégié pour toutes les questions de santé

### ▶ Ses missions :

✓ Accueillir et accompagner les élèves,

✓ Organiser les soins et les urgences,

✓ Conseiller les élèves et leurs familles vers des soins spécialisés,

✓ Réaliser des dépistages infirmiers,

✓ Travailler en collaboration avec le médecin scolaire: Docteur MOIGNIER

✓ Mettre en place des actions d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

▶ **Tout ce qui est dit dans le bureau reste confidentiel.**

# L'assistante sociale scolaire : Mme THOREL

- ▶ Présente sur le site Prébendes le mardi et le mercredi matin et les lundis des semaine paires
- ▶ **Ses missions au lycée :**
  - Ecoute
  - Conseil
  - Soutien
  - Information
  - Accompagnement vers les partenaires médico-sociaux
- ▶ Comment la rencontrer ?
  - **Lors des permanences**, avec ou sans rendez-vous.
  - **En dehors de mes permanences ou si je suis indisponible**, adressez-vous à la vie scolaire ou aux CPE qui me transmettent l'information
  - Visite à domicile possible si besoin
- ▶ **Tout ce qui est dit dans le bureau reste confidentiel.**



# La psychologue de l'Education Nationale (Chargée de l'orientation) : Mme POULLARD

- ▶ Présente le lundi toute la journée
- ▶ Permanences au Centre d'information et d'Orientation (CIO) de Loches le lundi après-midi et le mercredi après-midi y compris pendant les vacances scolaires
- ▶ **Ses missions au lycée:**
  - Orientation
  - Ecoute
  - Conseil
  - Information

Tout ce qui est dit dans le bureau reste confidentiel.



# Le Lycée Polyvalent Thérèse Planiol en quelques chiffres

- ▶ Le Lycée accueillera 1067 élèves :
  - ▶ Voie générale et technologique (site Delvaux) : 756 élèves
  - ▶ Voie professionnelle (site Prébendes) : 311 élèves
    - ▶ 3<sup>ème</sup> Prépa-Métiers : 24 élèves
    - ▶ 1<sup>ère</sup> année de CAP : 39 élèves
    - ▶ 2<sup>nd</sup> Professionnelle : 84 élèves

# Résultats des examens

## Voie professionnelle session 2024



- Certificat de Formation Générale (CFG) : 100% (14 élèves)
- Diplôme national du Brevet -série pro : 84% (20 admis - 3 refusés - 1 absent) 75 % des admis ont obtenu une mention



Assez Bien	Bien	Très Bien	Total
5	8	2	15

- CAP
- Assistant technique en milieux familial et collectif : 100 % (9 élèves)

Assez bien	Bien	Très Bien	% mention
3	2	0	55.56

- Employé polyvalent de commerce : 84,6 % (11 élèves sur 13)

Assez bien	Bien	Très Bien	% mention
4	2	2	72,7



# Résultats des examens -Voie professionnelle session 2024

**Bac pro : Taux global : 86% (52/60 élèves avec 51% de mentions)**

➤ Métiers de l'accueil : 93% (14/15 élèves)

Assez Bien	Bien	Très Bien	%
4	3	2	50

➤ Métiers du Commerce et de la vente Option A : 88% (14/17 élèves)

Assez Bien	Bien	Très Bien	%
3	2	1	40

➤ Technicien en réalisation de produits mécaniques : 100% (5/5 élèves)

Assez Bien	Bien	Très Bien	%
1	1		40

➤ Technicien menuisier agenceur : 77,7% (7/9 élèves)

Assez Bien	Bien	Très Bien	%
2	1		42

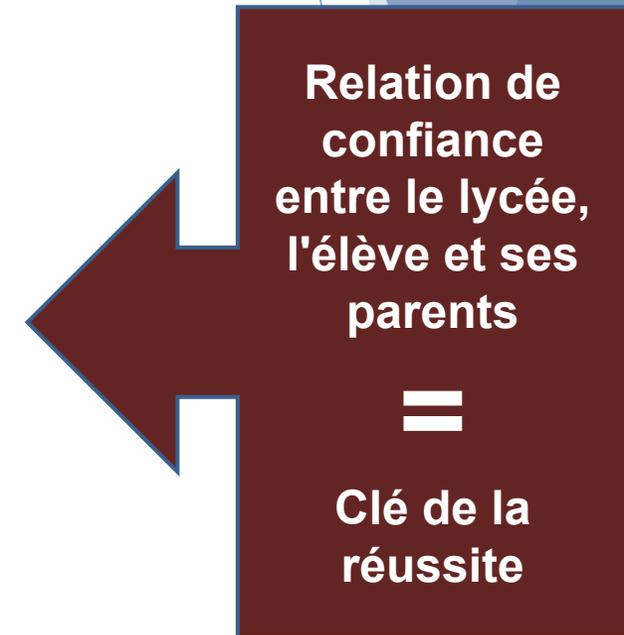
➤ Système numérique Option C : 78 % (11/14 élèves)

Assez Bien	Bien	Très Bien	%
3	5	1	81



# Ensemble pour la réussite de chaque élève

- ▶ Les élèves
  - ▶ Respect
  - ▶ Implication dans le travail et dans les activités proposées, y compris les PFMP
- ▶ Les responsables légaux
  - ▶ Accompagner l'élève dans sa scolarité
  - ▶ Signaler toute difficulté rencontrée
- ▶ Personnel du lycée
  - ▶ Favoriser la réussite de tous
  - ▶ Accompagner les élèves et leurs représentants légaux
  - ▶ Développer le bien vivre au lycée



# Equipe « CLIMAT SCOLAIRE »





# Éducation physique et sportive

## Élève inapte

**L'inaptitude n'est pas une dispense de cours !**

Discipline obligatoire



**L'élève se présente obligatoirement en cours d'EPS avec sa tenue de sport !**

Accessible à tous les élèves quel que soit le problème de santé ou le handicap



**Seuls les handicaps ne permettant pas à l'élève une pratique adaptée entraînent une dispense**

Prise en compte des compétences méthodologiques et sociales



**Tâches d'observation, d'organisation, de coaching, arbitrage, chronométrage, relevé de résultats, compétences transversales (interactions et vie sociales du groupe)**

Evaluation adaptée



**Barème, durée de l'effort, intensité, zone de défense, matériel, postures....**

## Le médecin établit un certificat médical (CM) précisant obligatoirement ce que l'élève peut et ne peut pas faire :

- les types d'incapacités fonctionnelles ou de mouvement : amplitude, vitesse, charge, posture
- les types d'efforts : musculaires, cardio-vasculaires, respiratoires
- les types d'environnements : travail en hauteur, milieu aquatique, conditions atmosphériques

⊗ Le certificat médical ne porte pas sur un type d'activité sportive ou artistique

⊗ **Toute inaptitude  $\geq 3$  mois (consécutifs ou cumulés) ou à l'année sera adressée par l'infirmière au médecin scolaire pour validation**

⊗ Le CM n'a pas d'effet rétroactif : prise en compte à la date de signature par le médecin

⊗ Protocole de gestion des CM au lycée :



CERTIFICAT MÉDICAL  
Modèle Lycée Thérèse Planiol  
(voir casier numérique parents)



Signe le document



Dépose le document

# Test de positionnement Rentrée 2024

- Test en français et en mathématiques pour tous les élèves
- Test de fluence (lecture en 1 minute) en CAP et 3ème PMIs permettent aux équipes pédagogiques de disposer d'un point sur les compétences de chaque élève et de lui proposer un accompagnement adapté.
- Ils sont obligatoires.
- Ils auront lieu du 16 au 27 septembre.
- Les tests de mathématiques et de français ont lieu en ligne dans un espace sécurisé.
- Les tests de fluence sont individuels et la passation est assurée par les professeurs de français
- Les résultats seront communiqués à l'élève et aux familles lors d'une prochaine réunion

# Les obligations spécifiques aux élèves de Bac pro et CAP

## ➔ Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel : PFMP

- ➔ Obligatoires pour valider l'examen, quelles que soient vos notes de CCF et d'évaluation de PFMP
- ➔ Toute PFMP incomplète doit être récupérée selon les consignes de la DDF (Mme Bourreau) et de la responsable du bureau des entreprises (Mme Bolzer)
- ➔ C'est à l'élève et ses responsables légaux de faire les recherches d'entreprise et de prévoir les conditions de transport et de repas du midi
- ➔ Mme Bourreau et Mme Bolzer, vos professeurs sont là pour vous aider mais vous devez faire les démarches !

**Trouver une entreprise ne se fait pas à la dernière minute !**

# Allocation de PFMP

- ▶ Qui est concerné ?
  - ▶ Tous les élèves sous statut scolaire (= pas les apprentis) partant en PFMP
- ▶ Combien ?

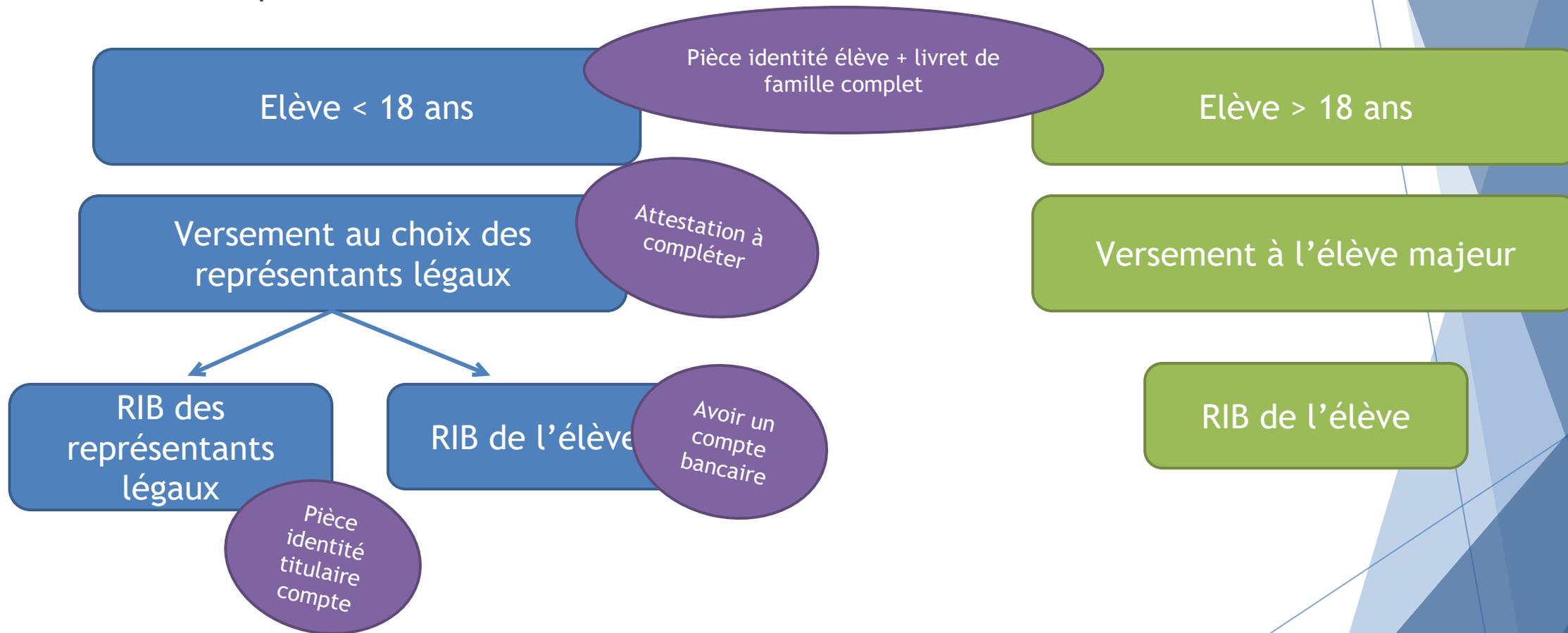
	Montant par jour	Maximum par an	Nombre de semaines Max
1 <sup>ère</sup> année CAP	10 €	350 €	7 semaines
Terminale CAP	15 €	525 €	7 semaines
2 <sup>nd</sup> Bac Pro	10 €	300 €	6 semaines
1 <sup>ère</sup> Bac Pro	15 €	600 €	8 semaines
Terminale Bac pro	20 €	600 €	6 semaines

# Allocation de PFMP

- ▶ Comment ?
  - ▶ Avoir des conventions signées par tous (entreprise, élève, représentants légaux et lycée) avant le départ en PFMP
  - ▶ Attestation de fin de stage établie le dernier jour par l'entreprise et remise à l'élève
  - ▶ Attestation donnée au Bureau Des Entreprises (BDE) par l'élève à son retour au lycée
  - ▶ Saisie des informations dans un logiciel dédié par le BDE
  - ▶ Versement géré par un organisme externe au lycée

# Allocation de PFMP

## ► Versée à qui ?



# En conclusion !

- ▶ Pour percevoir l'allocation, il faut :
  - ▶ Une convention signée par tous
  - ▶ Une attestation de fin de stage complétée et signée par l'entreprise
  - ▶ La photocopie complète du livret de famille
  - ▶ Une pièce d'identité de l'élève
  - ▶ Un RIB des représentants légaux ou de l'élève
  - ▶ Une pièce d'identité du titulaire du compte si versement aux représentants légaux
  
- ▶ Sans tous ces documents : **pas de versement**

# Des aides possibles



- ▶ Yeps : <https://www.yeps.fr>
  - ▶ Portail de la Région Centre Val de Loire pour bénéficier d'avantages réservés aux lycéens dans le domaine de la culture, des transports, de l'aide au 1<sup>er</sup> équipement numérique, au 1<sup>er</sup> équipement professionnel ....
- ▶ Le fonds social : dossier à rapporter à Mme FONTENEAU, secrétariat
- ▶ Les bourses : dossier papier ou via outil informatique -  
A remettre pour le 30 septembre au plus tard à Mme FONTENEAU au secrétariat

# Quelques dates

- ▶ Réunion parents-professeur principal : vendredi 11 octobre à partir de 17h15
- ▶ Réunion parents-professeurs : vendredi 13 décembre sur RDV à partir de 17h15
- ▶ Réunion orientation post 3<sup>ème</sup> : lundi 6 janvier à 18h
- ▶ Forum de l'orientation : vendredi 10 et samedi 11 janvier (Parc expo Tours)
- ▶ Journées Portes Ouvertes au lycée : samedi 8 mars 8h30 - 12h30
  
- ▶ A retenir également : concertations des équipes : **pas de cours**  
vendredi 15 novembre et lundi 24 février



**Merci pour votre écoute,  
bon retour et bon week-end !**